

MOUVEMENTS DE MUTATION LOCAUX : L'INTOLÉRABLE OPACITÉ

Depuis l'année 2020, les CAP de mutation ont été supprimées empêchant la pleine transparence sur le dispositif des mouvements des agent(e)s aux niveaux local et national. Pour autant, le processus prévu par les Lignes Directrices de Gestion assure quelques possibilités de contrôle de la part des représentant(e)s du personnel sur les décisions prises par la Direction locale. En effet, les Lignes Directrices de Gestion mobilités ministérielles issues de la loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique prévoient qu'en amont de la diffusion des résultats du mouvement, l'Administration publie le tableau de classement retraçant la liste des agent(e)s ayant demandé une mutation dans la Direction en tenant compte des règles de priorité et d'interclassement.

Par ailleurs, à l'issue du mouvement, comme acté par le Directeur Général adjoint, monsieur Antoine Magnant, une réunion d'information multilatérale doit être organisée. Dans l'Aude, les mouvements à effet au 1^{er} septembre 2021 ont bien été publiés sur Ulysse 11 les 4 (catégorie C), 11 (catégories C stagiaires et B) et 16 juin 2021 (catégorie A).

Mais de publication de tableaux de classement préalable au mouvement, de réunions pré et/ou post-mouvement, de transmission de documents aux représentant(e)s du personnel permettant le minimum de transparence requise, nous n'avons pas vu...

Pour ce qui concerne les tableaux de classement, la seule réponse du DDFiP à l'interpellation de la section Solidaires Finances Publiques des 21 et 31 mai 2021 demandant sa publication en amont des mouvements de mutation locaux est que « *l'obligation d'information sur le classement des demandes de mutation ne s'applique que pour le mouvement national* ».

Dès lors, pourquoi au moins 2 départements de France métropolitaine ont-ils diffusé cette information ?

Il s'avère pourtant que cette publication est indispensable aux agent(e)s ayant demandé une mutation sur le plan local, ce qui leur permet de se situer avant le mouvement et de vérifier que les règles de gestion, notamment de priorité et d'ancienneté administrative, ont bien été respectées.

Nous n'avons, à Solidaires Finances Publiques, aucun doute sur la connaissance et le respect des dites règles de priorité par le service Ressources Humaines du département de l'Aude. Nous tenons à souligner leur professionnalisme et la très grande qualité du travail mené au quotidien, en particulier depuis l'apparition de l'épidémie de COVID-19 qui a entraîné une surcharge considérable.



Nous avons, par contre, beaucoup plus d'interrogations sur la volonté du DDFiP de faire en sorte que ces règles soient appliquées rigoureusement : sinon, pourquoi refuser de transmettre des informations essentielles à un mouvement véritablement transparent, de surcroît disponible très aisément sur l'application RH ALOA ?

Nous subodorons que ce refus effronté de la transmission de la plus élémentaire des informations cache la volonté de tractations, de manigances et autres arrangements à l'abri de tout regard des représentant(e)s du personnel.

Cette attitude est intolérable et nous rappelons au DDFiP de l'Aude qu'une mutation obtenue ou non engendre des conséquences non négligeables pour les agent(e)s : nécessité de double logement, d'engagement de frais de transport considérables, difficultés familiales, etc.

Par conséquent, nous vous invitons à solliciter la communication par la Direction locale des tableaux de classement poste par poste et ce, que vous ayez obtenu la mutation sollicitée ou non.

Comme si une telle incurie ne suffisait pas, voilà que la DDFiP de l'Aude se signale par son opacité : en effet, la quasi-totalité des départements ont programmé une réunion avec les organisations syndicales représentatives avant et/ou après le mouvement local.

Celles-ci auront eu pour objet de présenter la situation dans le département (réunion pré-mouvement) ou de faire le point sur le mouvement local (réunion post-mouvement) : dans l'Aude, rien malgré les consignes données en ce sens à chaque direction départementale par la DGFIP et les demandes répétées de la section Solidaires Finances Publiques !

Dans le cadre de ces réunions, un certain nombre de documents indispensables ont pu être remis aux représentant(e)s du personnel : le TAGERFIP, la liste des postes vacants à l'issue du mouvement, les personnels admis à faire valoir leur droit à la retraite dans l'année, les agent(e)s ayant demandé une mutation sur le plan local, le nombre d'ALD, des statistiques post-mouvement, etc.

Certaines DDFiP ont également transmis leur projet de mouvement aux organisations syndicales avant publication, de façon à détecter toute éventuelle anomalie.

Ces Directrices et Directeurs départementaux nous laissent rêveurs et jaloux : dans l'Aude, aucune information et pire, un mépris affiché ouvertement envers les agent(e)s.

Car force est de constater que les représentant(e)s du personnel n'ont même pas été avisé(e)s de la date de publication des mouvements locaux sur Ulysse !

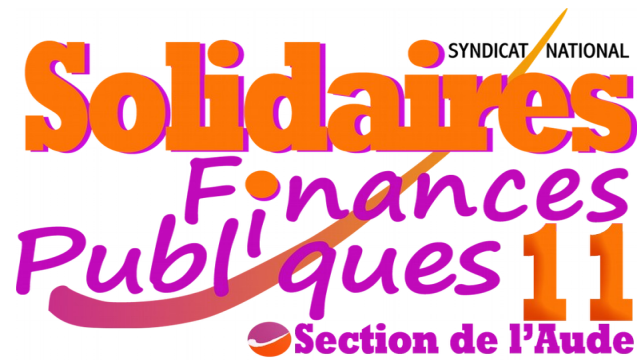
Nous avons donc eu la surprise de prendre connaissance des dits mouvements le jour de leur publication...

De la qualité du « dialogue social », de la « concertation », de la « participation » et autres fadaïses dans le département de l'Aude...

Que constate-t-on au vu de ces mouvements ?

En particulier, qu'un certain nombre d'agent(e)s sont maintenu(e)s dans la position inconfortable d'ALD.

Pour quels motifs ?



La Direction nous avait pourtant juré qu'avec la mise en place de la réforme des mutations, notamment la suppression des RAN, les ALD obtiendraient une affectation définitive dans les meilleurs délais...

Faute d'informations sur la liste des postes vacants ou « gelés », nous ne pourrions apporter une réponse aux agent(e)s subissant cette situation inadmissible, puisque corvéables à merci.

Voilà donc au moins un domaine où la DDFiP de l'Aude se distingue : elle se trouve être sans conteste championne de France de l'opacité dans les mouvements de mutation locaux !

La section Solidaires Finances Publiques invite donc le DDFiP de l'Aude à réfléchir aux conséquences de son action : être responsable suppose de prendre des décisions qui peuvent entraîner de sérieuses conséquences sur la vie professionnelle et familiale des agent(e)s.

Ne pas associer a minima, les représentant(e)s du personnel à ces décisions est une faute !

Nous exigeons désormais le respect des préconisations de la Direction Générale, en particulier sur le sujet des mutations, afin de permettre le minimum de transparence qui est dû aux agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude.